

Questions orales

Le gouvernement fédéral a eu de nombreux rapports qui l'avertissaient des niveaux élevés de méthane dans le gisement Foord. Son accord avec Curragh Resources et la Banque de Nouvelle-Écosse l'autorisait à inspecter la mine. Il s'est engagé par cet accord à donner jusqu'à 85 millions de dollars.

Comment le ministre peut-il justifier aux contribuables canadiens, sans parler des familles des 26 mineurs décédés, que le gouvernement n'a pas effectué d'inspections pour s'assurer que cette mine et son investissement étaient sûrs?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, d'après le raisonnement du député, si la province ne peut pas effectuer des inspections, selon lui, le gouvernement fédéral doit les faire à sa place. Il y a deux ou trois mois, nous avons reçu un rapport du Conseil économique du Canada qui disait que l'enseignement doit être réorganisé et amélioré au Canada. En suivant son raisonnement, le gouvernement fédéral devrait intervenir et prendre le contrôle de toutes les écoles. C'est vraiment ce qu'il dit.

Cela pourrait être une bonne idée. Essentiellement, il propose que nous ne respectons pas les domaines de compétence provinciale. Cependant, nous les avons respectés. La province faisait des inspections très régulièrement, et nous recevions tous les mois des attestations qu'elle les avait bien effectuées.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Parmi les 2 000 pages d'information fournies aujourd'hui au sujet de la mine Westray, on trouve un document qui a apparemment été communiqué au Cabinet et qui s'intitule: *Westray Coal Inc., Pictou County Coal Project, Technical Review*. Ce rapport fait état de graves inquiétudes quant à la sécurité d'exploitation de la mine. Je vais citer la partie citée antérieurement par un député au sujet de la ventilation. Le rapport dit que le système de ventilation «n'inspire pas confiance».

Le rapport parle également de documentation insuffisante et du manque de temps. Il dit: «On n'a pas essayé de déterminer les contraintes dans les piliers, le comportement du toit et celui du plancher, entre autres choses. Le temps disponible et la rareté de la documentation empêchaient qu'on s'attache à de tels détails.»

Ma question au premier ministre est celle-ci: Pourquoi était-on si pressé? Pourquoi ne disposait-on pas de suffi-

samment de temps avant l'approbation pour que l'on puisse s'intéresser à ces détails? Cela aurait pu prévenir une tragédie.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le chef néo-démocrate, nous aurions tous aimé que cette tragédie ne se produise pas, mais sa chronologie est fautive.

Tout d'abord, ce rapport de CANMET a été fait un certain nombre d'années avant l'ouverture de la mine. En fait, la mine commençait seulement sa production commerciale. Entre le moment du rapport de CANMET et celui de l'ouverture de la mine, il y a eu tout un tas d'aménagements techniques pour faire en sorte que la mine soit sûre et qu'elle réponde à toutes les exigences techniques de la réglementation provinciale.

C'est ce que la députée doit comprendre. CANMET a fait certaines suggestions qui ont été suivies et ses recommandations ont été mises en oeuvre. D'ailleurs, et c'est très important, le rapport de CANMET ne dit pas seulement qu'il y a de grands risques de grisou.

Je demande à la Chambre d'écouter attentivement. Ce que fait le rapport, c'est résumer tous les rapports techniques antérieurs. Certains, la plupart en fait, disent que le taux de méthane est faible. D'autres disent qu'il est modéré et quelques-uns sont plus pessimistes. Le degré d'inquiétude va de modéré, à insignifiant en ce qui concerne les risques de grisou. Par conséquent, les ingénieurs et tous les responsables de la mise en exploitation de la mine ont essayé, après la publication du rapport de CANMET, de suivre ses recommandations.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une autre question pour le premier ministre. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a dit très clairement, au cours de diverses entrevues, qu'il trouvait que les fonctionnaires fédéraux s'ingéraient dans le processus d'approbation concernant la mine. Il a ajouté que des mesures auraient été prises après la parution du rapport du CANMET, que je viens de citer.

Dans les 2 000 pages de documentation qui ont été présentées, on ne trouve aucune pièce de correspondance qui aurait été échangée entre des représentants des ministères fédéraux ou entre des ministres. Le premier ministre peut-il me dire si des mesures ont effectivement été prises après la parution du rapport du CANMET? Peut-il dire à la Chambre ce qui lui a fait croire que ces mesures avaient été prises? Cette documentation sera-t-